

Revenant au problème immédiat, je tiens à affirmer que le Canada est disposé à envisager des mesures visant à faciliter l'allègement de la dette des pays en développement. Nous sommes conscients de l'acuité singulière des problèmes d'endettement des pays en développement les plus pauvres. Nous sommes tout disposés à considérer d'un oeil favorable des cas précis. Pour leur part, les institutions financières multilatérales de développement devraient songer à engager de nouveaux crédits, à l'intérieur de leurs priorités, jusqu'à concurrence des montants que leur doivent, au titre du service de la dette, les pays pour lesquels on a négocié un aménagement convenu de la dette.

Le Canada envisage favorablement la convocation d'une conférence sur les problèmes d'endettement des pays en développement. Il est important que cette conférence soit bien préparée et dotée d'un mandat précis. Nous jugeons nécessaire de considérer l'endettement des pays en voie de développement dans le contexte de leurs problèmes de balance des paiements et partant, de leurs relations étroites avec les flux financiers.

Dans l'ensemble, la proportion du produit national brut canadien consacrée à l'aide publique au développement a connu une augmentation régulière au cours des cinq dernières années, passant de 0.4 pour cent au cours de l'année financière 1970-71 à plus de 0.55 pour cent en 1975-76. Nous sommes toujours résolus à atteindre le niveau d'aide publique au développement fixé par les Nations Unies à 0.7 pour cent du produit national brut. Au cours des prochaines années, le Canada se rapprochera graduellement de cet objectif, pour autant que ses ressources financières le lui permettent. Naturellement, le gros de l'aide continuera à être destiné aux pays en développement les plus pauvres.

Libéralisation des échanges

Il est essentiel au développement des pays du tiers monde que leurs produits manufacturés aient accès aux marchés des pays industrialisés. Bien entendu, la réciprocité des échanges au sein même du tiers monde revêt également beaucoup d'importance. Dans le cadre des négociations commerciales multilatérales de Genève, nous travaillons à l'élaboration des mesures de libéralisation des échanges qui auront une incidence favorable sur la situation économique des pays en développement. Au chapitre du développement industriel et de la transformation accrue des matières premières, dans leurs pays d'origine notamment, le Canada a formulé des propositions qu'il croit bénéfiques pour les pays en développement producteurs de certains produits clefs